

11.09.2013 – 15:04 Uhr

Une dépolitisation de la prévoyance est naïve et éloignée des réalités

Bern (ots) -

Le Conseil national a adopté aujourd'hui deux motions qui visent à dépolitiser le taux d'intérêt minimal ainsi que le taux de conversion minimal dans la prévoyance professionnelle. Ces décisions sont totalement éloignées de la réalité, car il en va des futures rentes de la prévoyance professionnelle. Il est dès lors de la plus haute importance que la fixation de ces deux taux relèvent du processus démocratique.

En acceptant les deux motions, les partis bourgeois du Conseil national démontrent à quel point ils sont déconnectés de la réalité. Le taux d'intérêt minimal et le taux de conversion minimal sont deux paramètres décisifs dans la prévoyance professionnelle. Ils fixent le niveau des futures rentes et permettent ou pas d'atteindre les prestations fixées dans la Constitution. Il est naïf de vouloir faire dépendre ces paramètres automatiquement d'une formule obligatoire. Car la fixation de ces deux taux ne se résume pas à une opération technique - la détermination du niveau des prestations est toujours une affaire politique qui doit par conséquent être obligatoirement soumise au processus démocratique.

« Un automatisme dans la fixation du niveau des rentes n'aura pas l'ombre d'une chance s'il est soumis à un vote populaire. Si ceci est la direction que la majorité bourgeoise au Parlement entend poursuivre dans le cadre de la réforme de la prévoyance professionnelle 2020, la réforme va au-devant d'un échec assuré », dit Matthias Kuert Killer, Responsable de la Politique social Travail.Suisse.

Contact:

Matthias Kuert Killer,
Responsable de la Politique sociale
Tel. 031/370.21.11 ou 078/625.72.73

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100743690> abgerufen werden.